

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1045

présenté par

Mme Delaunay, Mme Génisson, Mme Marisol Touraine, M. Jean-Marie Le Guen, Mme Lemorton,  
M. Christian Paul, M. Bapt, M. Rogemont, M. Mallot, Mme Iborra,  
M. Jean-Louis Touraine, M. Gille, Mme Biémouret, M. Juanico, M. Lebreton, Mme Orliac,  
M. Renucci, Mme Pinville, Mme Crozon, Mme Fourneyron, Mme Got, Mme Marcel,  
Mme Massat, M. Letchimy, M. Manscour, M. Bacquet, M. Pupponi, M. Goldberg, M. Vergnier  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 6**

À la dernière phrase de l'alinéa 24, après le mot :

« prépare, »,

insérer les mots :

« avec la commission médicale d'établissement et le directoire et »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de préciser le rôle, le statut et les missions du président de la CME qui devient vice-président du directoire.

Pour garder une cohérence au fonctionnement global de l'établissement, l'association du directoire et de la CME à la définition du projet médical d'établissement est nécessaire.